

# COMMENT MUTUALISER UN POSTE SALARIÉ DANS LE CADRE D'UN PROJET COMMUN ?

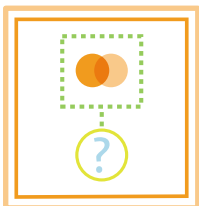
**L'ASSOCIATION** / COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L' AISNE  
/ COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE PICARDIE

Les deux associations comptent 9 salariés.

## QUELS ENJEUX ?

- / Deux comités sportifs (régional et départemental) ont développé des actions en lien avec les **SPORTS DE LA NATURE** et la notion de **DÉVELOPPEMENT DURABLE** ;
- / En 2008, **LE SCHÉMA RÉGIONAL DES LOISIRS ET SPORTS DE NATURE** a été mis en place, et le portage financier d'un poste de chargé de mission sur ces thématiques a été assuré par le comité sportif régional ;
- / À partir de cette première étape, le comité sportif départemental a souhaité **RENFORCER SON ACTION** sur ces thématiques.

## QUELLES ACTIONS ?



**1**

### LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

sur l'idée d'un poste mutualisé en 2007



## QUELLE RÉPONSE ?

Les deux comités ont décidé de **MUTUALISER** un poste au niveau du comité départemental, dans le but de **renforcer le maillage territorial**, et de **développer les intervention sur les sports de la nature et le développement durable de façon cohérente et efficace.**



**2**

### PREMIÈRE CONVENTION DE PARTENARIAT

entérinant la mutualisation en 2008



**3**

### RÉVISION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION

en 2011 qui est intitulée « convention de mise à disposition », qui précise que la mutualisation se fait à 20% du temps de travail



# 4

## RENOUVELLEMENT ANNUEL DE LA CONVENTION

soumise à évaluation



### LES MOTS D'AMÉLIE BRAUD,

**Chargée de développement  
Sports Nature et Développement Durable,**

« Le travail de mutualisation entre le CDOS-Aisne et le CROS Picardie a permis de resserrer les liens entre les deux structures. Les relations d'échange, d'écoute, et d'information sont beaucoup plus nombreuses et semblent naturelles, dans la mesure où une salariée a un pied dans ces deux structures. Cette collaboration permet un travail plus fluide entre l'échelon régional et départemental dans le développement des activités du mouvement sportif Picard (redonne une touche départementale aux actions régionales et inversement). C'est une excellente initiative qui est gagnante pour le CROS Picardie comme pour le CDOS-Aisne. »

## QUEL BILAN ?

- / La mutualisation de poste a été **UNE RÉELLE PLUS-VALUE** pour la mise en œuvre de projets communs ainsi que pour le renforcement de la communication entre les deux structures.
  - / Toutefois, **SON MAINTIEN** est questionné, dans la mesure où le financement du poste mutualisé, en partie assuré par le Conseil Régional, arrive à échéance.
- Il risque de ne pas être renouvelé sur cet axe de travail.**

### POINTS DE VIGILANCE :

- / Il est important de formaliser une convention entre les deux structures qui procèdent à la mutualisation du poste. Cette étape permet d'éviter tout conflit entre les deux instances, en détaillant à l'écrit l'ensemble des modalités de mise à disposition.
- / Pour réussir, il faut absolument que la mutualisation soit bénéfique pour les deux structures (même si ces avantages ne sont pas dans les mêmes domaines).



### COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L' AISNE // COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE PICARDIE

Représentent, animent et assurent  
la promotion du mouvement sportif  
aux niveaux régional et départemental.

### CONTACT

**PHILIPPE COURTIN, Président**

[aisne@franceolympique.org](mailto:aisne@franceolympique.org)

<http://aisne.franceolympique.com/accueil.php>

<http://picardie.franceolympique.com/accueil.php>